



SOUS-PRÉFECTURE DE GRASSE

SERVICE DES ACTIONS DE L'ETAT

AFFAIRE SUIVIE PAR:  
MME LONGHIMISO  
if 04 9242 32 65

Grasse, le 22 novembre 2005

COMPTE RENDU CLIS PEYMEINADE.DOC

- REUNION du 4 OCTOBRE 2005 -

*Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS)  
de l'activité de traitement des déchets verts et des drêches de parfumerie  
exercée par la société OREDUI à Peymeinade*

La Commission Locale d'Information et de Surveillance de l'activité de traitement des déchets verts et des drêches de parfumerie exercée par la société OREDUI, au quartier Piccourenc à Peymeinade, s'est réunie, présidée par M. le Sous-Préfet de Grasse, le mardi 4 octobre 2005 à 15 H 00, en Sous-Préfecture, avec comme ordre du jour:

- bilan de l'activité 2004,
- questions diverses.

1°) Remarques préliminaires:

M. VINCIGUERRA (Association GRASSEENVIRONNEMENT) rappelle que les réunions des CLIS doivent se tenir au moins une fois par an et demande que cette périodicité soit respectée.

En réponse, M. le Sous-Préfet propose de fixer la date de la prochaine réunion à la fin de la séance et si cela se révèle utile de réunir la CLIS deux fois par an.

2°) Bilan d'activité:

A l'appui du dossier d'information adressé, préalablement à la réunion, aux membres de la CLIS, M. Gérard VIAL (OREDUI) présente rapidement le bilan d'activité de l'année 2004.

Il précise les tonnages réceptionnés sur le site, à savoir :

drêches solvantées de parfumerie	814,84 tonnes.
drêches non solvantées	1118,72 tonnes.
drêches verts	3050,50 tonnes.

Le bilan fait ressortir que les tonnages réceptionnés sont en deçà de la quantité que la société est autorisée à recevoir .

.  
/  
.

### 3°) Questions diverses:

✓ **Observations concernant les travaux d'aménagement faites lors de la précédente CLIS :**

M. PIOT (Association DEFENDONS PICCOURENC) souligne la nécessité pour la société OREDUI d'apporter les solutions adaptées aux demandes qui lui ont été faites, concernant l'aménagement du site.

M. MESSAOUDI (ville de Grasse) demande si les différentes recommandations effectuées par la DRIRE ont bien été suivies d'effet.

Mme Mireille DENIZOT (DRIRE) précise que l'installation n'a pas, encore, atteint toutes les prescriptions de l'arrêté préfectoral et, que lorsque les travaux en cours seront finalisés, une inspection interviendra pour vérifier la conformité.

En réponse, M. VIAL indique notamment :

✓ **S'agissant des réacteurs :**

Du retard a été pris dans l'exécution des travaux, car le premier permis de construire a été annulé.

A ce jour, la société OREDUI a obtenu le permis de construire et les travaux démarreront avant la fin de l'année 2005. Il estime la durée de ces travaux à 6 mois.

✓ *Concernant les nuisances olfactives ressenties par les riverains et rappelées en séance:*

M. VIAL indique que les prescriptions qui lui sont édictées afin de réduire les odeurs seront respectées et qu'il sera procédé à la couverture de tous les réacteurs qui reçoivent les drèches.

✓ *Déplacement de la réserve d'eau (cf CLIS du 11/11/03) :*

Une réserve d'eau a été installée dans la partie nord du site, comme demandé; l'ancienne cuve vide qui est restée sur les lieux va être enlevée .

✓ **Discussion sur des méthodes alternatives de traitement de ce type de déchets:**

M. HEITZ (Association DEFENDONS PICCOURENC) estime qu'il convient de débattre de la question de fond: à savoir, n'y-a-t-il pas d'autres façons de traiter ces déchets?

M. LAPIERRE (Peymeinade) rappelle l'historique de l'installation de l'activité à Peymeinade et les réticences des riverains à voir traiter sur le site de Piccourenc des déchets des parfumeries installées à Grasse.

Il poursuit en apportant le témoignage d'une visite qu'il a effectuée d'un centre de traitement de boues de compostage à Carpentras, où toute l'activité se passe en milieu clos .

./.



M. VIAL lui rétorque qu'il convient de comparer des activités similaires et qu'à sa connaissance, il n'existe pas beaucoup d'unités de compostage en milieu complètement fermé.

M. PIOT indique que des contacts ont été pris avec des cimenteries et que les déchets traités sur le site de Piccourenc pourraient être dirigés vers ces cimenteries.

M. VINCIGUERRA observe que cette solution rencontrerait une vive opposition des associations de riverains des cimenteries, fermement opposées à la méthode d'incinération des déchets.

Il rappelle sa demande de création d'un SPPPI (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles) afin de permettre d'avoir une vue globale de l'activité classée sur Grasse.

M. VIAL précise que la production de drêches, depuis quelques années, est en constante baisse.

M. le Sous-Préfet rappelle qu'au niveau départemental, le traitement et l'élimination des déchets sont une réelle préoccupation et que la technologie actuelle n'est pas en mesure d'apporter une solution idéale.

En conclusion, il est convenu:

- ~ d'attendre que la société OREDUI termine les travaux, afin de pouvoir, ensuite, évaluer les incidences en terme de réduction des nuisances,
- ~ qu'elle rende compte, régulièrement, à la DRIRE, de l'avancement de ces travaux; ces informations seront transmises au fur et à mesure aux membres de la CLIS,
- ~ que, compte tenu de la durée estimée des travaux (environ 6 mois), la CLIS pourrait se réunir fin avril 2006.

M. le Sous-Préfet, avant de lever la séance, insiste sur la nécessité d'une bonne circulation de l'information et invite chacun à communiquer au secrétariat de la CLIS toute question ou observation qu'il estime utile dans le but de contribuer au bon fonctionnement de cette instance, qui doit être un lieu de parole et d'échanges.

Le Président,



Claude SERRA